

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 5 avril 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI

Jean Jacques VAISSIER

Jacques SERRAT

Béatrice CARTAYRADE

Michel PAPON

Georges ALBESSARD

Elisabeth BALADUC

Gille FRUTIERE

Sabine RIVET

Sylvie FENIES

Bruno DUFAYET

Guillaume POINAT

Géraud MAZE

Cyrille ROLLIN

Audrey LAFARGE

Alain DELASSAT

Andrée BROUSSE

Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Elisabeth BALADUC,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée :

Raymonde THESSANDIER

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-04-11 / 7

Rénovation du centre historique : Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

Madame le Maire expose que les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par le code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre des travaux de rénovation du centre historique, Madame le Maire propose au conseil de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement ouverts en 2019 pour cette opération.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE la modification de l'Autorisation de Programme pour les travaux de rénovation du centre historique et la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

	Total AP	CP 1 année 2019	CP 2 année 2020	CP 3 année 2021	CP 4 année 2022
Etudes maîtrise d'œuvre	507 514,00 €	101 343,09 €	94 253,41 €	24 220,00 €	61 784,40 €
Travaux	1 692 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	2 199 514,00 €	101 343,09 €	94 253,41 €	24 220,00 €	61 784,40 €

CP 5 année 2023	CP 6 année 2024	CP 7 année 2025
19 539,00 €	50 000,00 €	156 374,10 €
0,00 €	150 000,00 €	1 542 000,00 €
19 539,00 €	200 000,00 €	1 698 374,10 €

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 11 avril 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 015-211501200-20240411-DELB20240411_7-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 015-211501200-20240411-DELB20240411_7-DE